



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2453 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter un rapport d'ici au 15 avril 2019 sur ma mission de bons offices et sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives axées sur les résultats. Dans cette résolution, le Conseil a demandé instamment aux parties et à tous les participants concernés de s'entendre sur un cadre de référence, qui constituerait un point de départ consensuel en vue de telles négociations afin de parvenir à un règlement dans un avenir prévisible, et de renouveler leur engagement et leur volonté politique en faveur d'un règlement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur l'évolution de la situation durant la période du 6 octobre 2018 au 10 avril 2019 et rend compte de l'accomplissement de ma mission de bons offices, menée sous la direction de ma Conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar, ainsi que des consultations faites en mon nom par une fonctionnaire de haut rang de l'ONU, Jane Holl Lute.

II. Considérations générales et contexte

3. Dans le précédent rapport sur ma mission de bons offices ([S/2018/919](#)), sur la base des premières consultations menées par M^{me} Lute avec les parties à la Conférence sur Chypre, je me suis déclaré convaincu que l'on pouvait continuer d'espérer que les deux communautés parviennent à un règlement global. J'ai aussi constaté cependant que la perspective d'un processus interminable et infructueux était bel et bien révolue et qu'il existait un large consensus selon lequel le statu quo n'était plus tenable. À cet égard, j'ai fait part de mon intention de prier instamment M^{me} Lute de poursuivre les pourparlers pour prendre la véritable mesure de la convergence sur les questions clés et de la volonté des parties d'intégrer des propositions novatrices. J'ai souligné également que, avant la reprise de véritables négociations, les parties devraient s'accorder sur un cadre de référence qui serait un point de départ consensuel pour un éventuel règlement de la question de Chypre.

4. Contrairement à la période précédente, au cours de laquelle aucune réunion n'avait été organisée entre les chefs des deux communautés, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akinci, ont demandé à s'entretenir à deux reprises sous les auspices de ma Conseillère spéciale adjointe,



le 26 octobre 2018 et le 26 février 2019. Ces réunions ont été de rares occasions pour les deux dirigeants d'avoir des échanges de vues directs sur la voie à suivre, y compris sur l'action visant à convenir d'un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel en vue de négociations axées sur les résultats. Ces rencontres ont également débouché sur des annonces relatives à un certain nombre de mesures de confiance importantes, dont certaines étaient en suspens depuis mai 2015, ainsi qu'à d'autres engagements et initiatives visant à renforcer la confiance.

5. Dans sa résolution [2453 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a de nouveau demandé aux deux dirigeants d'améliorer le climat général entourant les négociations, y compris de préparer les communautés à un règlement du conflit en diffusant des messages publics plus constructifs et plus cohérents. Des enquêtes de perception conduites conjointement à la fin de 2018 par des entreprises chypriotes grecques et chypriotes turques spécialisées dans les études de marché, auxquelles l'ONU et la Banque mondiale ont participé, ont révélé qu'une grande majorité de membres des deux communautés estimaient être peu ou pas du tout informés de ce qu'impliquerait un plan de règlement. Dans le même temps, ils ont souhaité un règlement et évoqué leur appréhension quant aux conséquences d'un statu quo prolongé, y compris les craintes au sujet des conséquences et coûts politiques, économiques et sociaux associés à l'incapacité persistante de parvenir à un règlement.

6. Durant la période considérée, un débat public a eu lieu sur les questions de fond liées aux négociations et aux consultations en cours, qui a été dominé dans une large mesure par les déclarations officielles antagonistes des deux parties. Il n'a donc pas permis d'améliorer le climat général entourant le processus politique, de mettre à profit le souhait continuellement exprimé par les deux communautés de parvenir à un règlement et ou encore de calmer les appréhensions quant aux répercussions d'un statu quo prolongé. À cela s'ajoute le fait que, comme je l'ai fait observer dans mon dernier rapport en date sur l'opération des Nations Unies à Chypre ([S/2019/37](#)), les deux parties ont campé sur leurs positions respectives et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a observé une augmentation des violations du statu quo militaire le long des lignes de cessez-le-feu. Dans mon prochain rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre qui doit paraître en juillet 2019, je présenterai au Conseil de sécurité une mise à jour de la situation à l'intérieur et de part et d'autre de la zone tampon.

7. Pendant la période considérée, les deux parties ne sont pas parvenues dans l'ensemble à dissiper le scepticisme des habitants de l'île public quant à la volonté politique requise pour parvenir à un règlement global au moyen d'un véritable processus axé sur les résultats. L'incertitude qui continue d'entourer l'avenir du processus de paix semble avoir dissuadé les deux communautés de s'engager politiquement, même si des enquêtes de perception menées ont révélé un souhait de s'impliquer plus activement et davantage. Du fait de cette incertitude, la confiance dans les perspectives de réunification des deux communautés s'érode d'autant plus.

8. La société civile et des organisations non gouvernementales ont entrepris plusieurs initiatives bicommunautaires majeures au cours de la période considérée. Les chefs religieux de Chypre ont continué de dialoguer dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède. Les 11 et 12 décembre 2018, dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre et en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un atelier de formation sur la liberté de religion ou de conviction s'est tenu à Nicosie à l'intention des chefs et des représentants des communautés religieuses de Chypre. En outre, afin d'appeler l'attention sur les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, une campagne lancée sur les médias sociaux a montré les membres des

communautés religieuses chypriotes unis autour de messages visant à combattre la violence contre les femmes et les filles. Par ailleurs, les dirigeants et représentants des partis politiques chypriotes turcs et chypriotes grecs se sont réunis à plusieurs reprises sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie, ainsi qu'au niveau bilatéral, en organisant des réunions-débats dans les deux parties de l'île pour encourager le dialogue et la compréhension entre leurs communautés respectives. Le 12 février 2019, l'Initiative bicommunautaire-Chypre Unie a organisé, avec le soutien des représentations de la Commission européenne et du Parlement européen à Chypre, une table ronde bicommunautaire avec les dirigeants des partis des deux parties de l'île pour débattre de la réunification par la fédération et de la reconstruction d'un avenir pacifique pour Chypre. Toutefois, le nombre et la portée de ces contacts intercommunautaires restent encore limités.

III. État d'avancement du processus : consultations

9. En ce qui concerne les consultations menées en mon nom, M^{me} Lute a continué de tenir des entretiens séparés avec chacune des parties à la Conférence sur Chypre dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour faciliter un accord sur le cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel en vue d'un éventuel règlement négocié de la question de Chypre. Au cours de la période considérée, outre un certain nombre de consultations, y compris téléphoniques, elle s'est rendue à Chypre à quatre reprises pour s'entretenir séparément avec MM. Akinci et Anastasiades, la dernière fois le 7 avril 2019. Elle a également rencontré des représentants des puissances garantes, à savoir de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en se rendant à Athènes les 12 décembre 2018 et 26 février 2019, à Ankara les 13 décembre 2018 et 11 mars 2019 et à Londres les 9 janvier et 15 février 2019. M^{me} Lute s'est également entretenue le 5 décembre 2018 avec la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, l'Union européenne ayant qualité de membre observateur à la Conférence sur Chypre.

10. Au cours des consultations, toutes les parties ont réaffirmé leur volonté de trouver un moyen d'avancer. Toutefois, même si les parties avaient déclaré leur attachement aux points de convergence antérieurs et leur souhait de préserver les progrès, qui avaient débouché sur la conférence de Crans-Montana (Suisse) il y a près de deux ans, l'action menée pour concrétiser ces attachements et souhaits dans un cadre de référence, qui constituerait un point de départ pour la reprise de négociations concluantes, n'a pas encore abouti. En effet, dans le discours public récemment tenu sur l'île, par son ton et sa teneur, l'accent est mis sur les différences qui continuent de diviser les communautés plutôt que sur l'avenir commun qui peut les unir et sur les avantages à tirer d'une solution pacifique définitive au problème de Chypre.

IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices

11. Dans le cadre de la mission de bons offices, le dialogue s'est poursuivi avec un large éventail de parties prenantes, afin de solliciter les vues de partis politiques, de groupes de la société civile, des milieux d'affaires et d'analystes de part et d'autre de la ligne de démarcation au sujet de l'évolution politique et de la situation actuelle sur l'île, ainsi que des perspectives d'une éventuelle reprise des négociations. La participation de ces acteurs à la constitution et à la mobilisation d'un groupe d'appui pour la paix a également été encouragée.

12. À l'occasion de ces deux réunions qui ont constitué des moments propices, les dirigeants ont pu non seulement évoquer la voie à suivre pour le processus de paix mais également s'employer à élaborer des mesures de confiance et d'autres accords, notamment s'agissant de nouvelles initiatives. Ma Conseillère spéciale adjointe a collaboré activement avec les dirigeants avant les réunions informelles, ce qui témoigne de l'importance des efforts déployés à cet égard. Grâce à l'étroite coopération de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ma mission de bons offices a travaillé de manière approfondie avec les représentants des deux parties sur le plan technique pour préparer les réunions informelles des dirigeants et en assurer le suivi, en particulier pour ce qui est de l'application des mesures de confiance, de l'avancée du dialogue et plus largement du renforcement de la confiance.

13. Les deux parties ont continué de manifester un certain scepticisme quant à la perspective d'une reprise des pourparlers, à la suite des réunions des dirigeants d'octobre 2018 et de février 2019, qui se sont tenues en privé. Si quelques progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les mesures de confiance, on ne s'attend guère à des avancées réelles ou à un accord sur le cadre de référence.

14. Comme indiqué dans mon rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2019/37), conformément aux appels répétés du Conseil de sécurité en faveur de l'ouverture d'autres points de passage, les deux dirigeants ont annoncé l'ouverture de deux nouveaux points de passage, à Léfka-Apliki/Lefke-Apliç et à Deryneia/Derinya, à l'issue de leur réunion du 26 octobre 2018. Pendant les quatre premiers mois qui se sont écoulés depuis leur ouverture le 12 novembre, plus de 70 000 passages ont été enregistrés : des Chypriotes originaires des deux parties de l'île ont traversé la ligne de démarcation, principalement par Deryneia/Derinya, ce qui a ainsi permis d'intensifier globalement les échanges entre les deux communautés et de contribuer au développement économique des zones situées à proximité de ces points.

15. Les dirigeants ont également pris de nouvelles mesures en faveur de l'application et de l'élaboration de mesures de confiance, y compris celles approuvées en 2015 et explicitement demandées par le Conseil de sécurité, en dernier lieu dans sa résolution 2453 (2019), telles que l'interopérabilité des téléphones mobiles et l'interconnectivité des deux réseaux électriques. À leur réunion du 26 février 2019, les dirigeants se sont notamment déclarés résolus à parvenir à l'interconnectivité des réseaux de téléphonie mobile et ont décidé de l'approche globale à adopter à cet égard, c'est-à-dire par la conclusion d'accords distincts passés avec les opérateurs des deux parties de l'île et la création d'une plateforme basée en Europe, afin de permettre aux deux communautés d'avoir plus de contacts. Ils ont annoncé que les deux réseaux électriques étaient désormais interconnectés. Ils ont fait notamment part de leur décision de rendre permanent et sans restriction le régime temporaire d'approvisionnement en électricité et indiqué, par ailleurs, que le transfert d'électricité se poursuivrait en fonction des besoins. Les deux communautés se sont réjouies de ces annonces.

16. Les deux dirigeants ont en outre confirmé leur accord sur le déminage de 18 zones potentiellement dangereuses, soit 9 de chaque partie de l'île, afin de débarrasser Chypre de l'ensemble de ses mines. Par ailleurs, ils sont convenus d'échanger des œuvres d'art et à cet égard, la mission de bons offices travaille en collaboration avec les deux parties, notamment par l'intermédiaire du Comité technique du patrimoine culturel. Les dirigeants ont également examiné d'autres mesures de confiance éventuelles.

17. À la suite de la réunion du 26 février 2019, les parties ont pris plusieurs autres mesures pour donner suite à l'accord des dirigeants sur les mesures de confiance. En particulier, des travaux intenses se poursuivent, avec l'appui de ma mission de bons

offices et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ainsi qu'en étroite coordination avec la Commission européenne, pour parvenir à un accord technique final sur l'interopérabilité de la téléphonie mobile, conformément au cadre convenu par les dirigeants.

18. À la réunion du 26 février 2019, les dirigeants ont donné suite aux appels répétés du Conseil de sécurité et annoncé publiquement leur décision d'intensifier les travaux des comités techniques. Outre cet engagement politique, avec l'aide de ma mission de bons offices et en étroite consultation avec la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les parties ont créé le 10 avril un dispositif financé par l'Union européenne pour appuyer les activités des comités techniques et renforcer leurs capacités. Il s'agira plus précisément d'appuyer les mesures prises pour adopter et appliquer des solutions aux problèmes dont pâtissent les Chypriotes au quotidien, à renforcer les capacités et à accroître l'impact et la visibilité des travaux des comités.

19. Avec l'appui de la Force, ma mission de bons offices a continué de faciliter les travaux des 12 comités techniques établis par les dirigeants sous les auspices de l'ONU dans le cadre du processus de paix. Comme lors des périodes précédentes, les comités qui sont restés régulièrement actifs au fil des ans, tels que le Comité technique du patrimoine culturel et la salle de communication mixte du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, ont maintenu le rythme de leurs réunions et de leurs activités. D'autres ont été moins actifs ou ne se sont pas réunis du tout. Évolution encourageante, les comités qui étaient restés inactifs après la clôture de la Conférence sur Chypre ont relancé certains travaux tout au long de la période considérée. Cela s'est traduit par la tenue d'un plus grand nombre de réunions et de contacts entre les chefs et les membres des comités ainsi que par l'examen et l'autorisation du lancement d'activités et de projets supplémentaires, notamment aux fins de l'application des mesures de confiance arrêtées par les dirigeants. Il reste toutefois que le potentiel des comités n'a pas été pleinement exploité.

20. Les travaux entrepris par les comités techniques au cours de la période considérée ont montré concrètement comment ces derniers pouvaient appuyer la direction des deux parties, mener des activités utiles aux deux communautés et mettre en évidence les avantages de la réconciliation. Par exemple, le Comité technique des questions économiques et commerciales a travaillé sur des mesures de confiance clefs comme celles portant sur l'interconnectivité des réseaux électriques et l'interopérabilité de la téléphonie mobile, ce qui témoigne du rôle important que peuvent jouer ces comités dans l'appui à la prise de décisions politiques majeures et l'instauration d'un climat de confiance. De même, le Comité technique de l'éducation et le Comité technique de la culture ont réuni des étudiants, des enseignants et des artistes des deux parties de l'île et montré combien l'action menée par les deux communautés pour favoriser la compréhension mutuelle et les échanges concrets étaient précieux. En particulier, le Comité technique de l'éducation a redoublé d'efforts pour mettre en œuvre le projet Imagine, qui vise à resserrer les liens entre les élèves des deux communautés par l'éducation à la paix et l'établissement de contacts. Une nouvelle initiative a été lancée pour organiser des visites d'étude à l'échelle de Chypre afin de donner aux élèves l'occasion de collaborer et d'étudier ensemble le patrimoine culturel et le cadre de vie de l'ensemble de l'île. La phase pilote de ladite initiative, axée sur les enseignements pouvant être tirés de Nicosie, a été lancée le 27 mars 2019 dans les deux parties de la vieille ville de Nicosie, avec la participation de 50 élèves et de 8 enseignants des deux communautés.

21. Au cours de la période considérée, le Comité technique de la culture, lequel est particulièrement actif, a achevé la rénovation de deux bâtiments historiques, l'église Sainte-Anne et la mosquée Tanner, à Famagouste. Une cérémonie pour célébrer la fin

des travaux a été organisée le 20 mars 2019 et a attiré une foule importante, y compris des habitants de Famagouste, des diplomates qui y sont postés, ainsi que des membres de la communauté maronite de Chypre. Le Comité technique a en outre annoncé le 27 mars qu'il entreprendrait la rénovation de six cimetières à Chypre pour répondre à la demande des communautés qui souhaitaient que le Comité inscrive cette initiative sur sa liste de projets, en mettant l'accent sur les cimetières chypriotes grecs et chypriotes turcs. Ces deux initiatives bénéficient du soutien du PNUD et du financement de l'Union européenne.

22. À la suite de l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour revitaliser les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes, les parties ont décidé que ce dernier serait à la tête d'une initiative visant à mettre en exergue l'interdépendance entre l'égalité des sexes et l'action climatique. Enfin, la multiplication des contacts et des réunions entre le Comité technique de la radiodiffusion, le Comité technique de la gestion des crises et le Comité technique de l'environnement a montré qu'il était possible de traiter des questions de fond intéressant les deux communautés de manière plus efficace par des voies intercommunautaires tels que ces comités techniques.

23. Dans mon rapport précédent, j'avais suggéré qu'il pourrait être utile de dresser, sous l'égide de l'ONU, un bilan des activités et des modes de fonctionnement des comités techniques durant les 10 dernières années, afin de recenser les domaines dans lesquels des améliorations pouvaient être apportées ainsi que des moyens de renforcer et de rationaliser les travaux des comités. Depuis lors, ma mission de bons offices a commencé à explorer plus avant cette initiative, avec les deux parties.

24. Dans le même rapport, j'avais réaffirmé qu'il était indispensable que les femmes et les jeunes participent davantage à l'action de soutien au règlement de la question de Chypre. Le Comité technique de l'égalité des sexes, créé par les dirigeants en 2015, a été intégré au cycle de négociations le plus récent. En ce qui concerne le rôle des femmes dans les pourparlers, s'il est vrai que tous les postes décisionnels des deux parties – y compris les fonctions de direction et de négociation – étaient occupés par des hommes, les deux équipes de négociation comprenaient des femmes à des postes centraux, qui participaient activement et véritablement au processus. Ma mission de bons offices, à l'instar de la direction de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, a également donné l'exemple en donnant aux femmes l'occasion de jouer un rôle décisif dans l'action de l'ONU à Chypre, notamment dans le cadre de la facilitation des négociations.

25. Pour ce qui est de la société civile, il y a toujours eu un noyau de femmes actives dans la promotion de la paix et de la réconciliation sur l'île, sans qu'il y ait forcément un lien entre l'action de la société civile et le processus de négociation. Il faut d'une part associer davantage de femmes au processus de paix, notamment en trouvant des moyens d'intégrer les contributions de celles qui sont actives dans la société civile, et d'autre part il demeure également nécessaire, à l'avenir, que l'accord tienne compte des questions de genre pour veiller à tenir compte des préoccupations et des besoins de tous les membres de la société, y compris les femmes.

26. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2453 \(2019\)](#), ma mission de bons offices a commencé à faire progresser les travaux sur l'étude d'impact socioéconomique tenant compte de la problématique femmes-hommes, aux fins d'un règlement. Au cours de la période considérée, ce sont essentiellement les travaux préliminaires de l'étude qui ont été effectués, notamment pour ce qui est de la définition de la portée et de la diffusion des résultats, ainsi que tout ce qui a trait à la participation des principales parties prenantes et aux consultations à mener. L'initiative sera mise en œuvre en consultation avec les deux parties, les experts concernés et les acteurs de la société civile, en vue de mieux faire comprendre les avantages et les difficultés socioéconomiques découlant d'un règlement global.

L'étude portera également sur l'impact différencié d'un règlement sur les femmes et les hommes. Les résultats seront communiqués aux deux communautés, comme l'a demandé le Conseil.

V. Observations

27. Je tiens à souligner que les moyens de parvenir à une solution durable à la question de Chypre restent, avant tout, entre les mains des parties. Comme je l'ai indiqué précédemment, pour parvenir à un règlement, chaque partie devra accepter de ne pas obtenir satisfaction sur tous les points. Je note également que seul un règlement global créera des perspectives de croissance, de prospérité et de confiance.

28. Il convient de se féliciter de l'accord conclu entre MM. Anastasiades et Akinci visant à mettre en œuvre un certain nombre de mesures de confiance, dont plusieurs avaient été approuvées au début du dernier cycle de négociations, en mai 2015. Le retard de près de quatre ans dans la mise en œuvre de celles-ci a été une source de friction. Ces mesures interviennent à un moment charnière, alors que des efforts sont en cours pour parvenir à un accord sur le mandat à respecter, et constituent une avancée dans le processus de paix depuis la clôture de la Conférence sur Chypre le 7 juillet 2017.

29. S'il convient de saluer l'accord conclu par les dirigeants sur les mesures de confiance, il sera néanmoins crucial que les deux parties continuent de rechercher des solutions et des moyens novateurs afin de garantir l'application de ces mesures, en particulier l'interopérabilité de la téléphonie mobile, différée depuis trop longtemps, en tenant compte des attentes exprimées par les habitants des deux parties de l'île. Je suis d'avis que les mesures de confiance déjà mises en œuvre, telles que l'ouverture des deux nouveaux points de passage en novembre 2018 et l'interconnectivité des réseaux électriques, concourent à donner un certain élan à la paix et à la réconciliation sur l'île. Toutefois, seuls de véritables signes d'un retour à la table des négociations, y compris au moyen d'un accord sur le cadre de référence, fourniront aux deux communautés, aux autres parties intéressées et à la communauté internationale dans son ensemble des assurances crédibles quant aux perspectives réelles du processus de paix.

30. Je demeure convaincu que, pour qu'une solution soit durable, les deux communautés devront être bien au fait des grandes lignes du règlement et des conséquences de l'absence d'accord. Il est dès lors nécessaire d'ouvrir un dialogue constructif qui transcende le discours clivant et qui porte essentiellement sur les avantages à tirer par tous les Chypriotes. Il est essentiel de redoubler d'efforts à cet égard, et j'encourage les parties, en particulier les deux dirigeants, à examiner les moyens de renforcer encore les messages positifs et l'information sur le processus et le contexte général. Il faudra également que les acteurs de la société civile, les jeunes et les femmes participent plus activement à l'instauration de la confiance au moyen des mesures nécessaires à la signature et à l'exécution d'un accord de règlement. Il faudrait s'efforcer davantage d'accroître les possibilités de coopération entre les deux communautés, ce qui pourrait concourir à l'instauration d'un climat de confiance. Les enquêtes de perception qui ont été menées récemment ont démontré qu'une telle coopération suscite l'intérêt des deux communautés.

31. Je me félicite de l'activité croissante des comités techniques bicommunautaires et des promesses d'appui que ces derniers ont reçues. Néanmoins, comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 11 janvier 2019 (S/2019/37), le potentiel des comités techniques que les dirigeants ont créés en 2008 sous les auspices de ma mission de bons offices n'a pas encore été pleinement exploité. Si un certain nombre de ces comités n'ont pas été cohérents dans leur travaux, au fil des années, il convient de

reconnaître que, dans l'ensemble, ils ont non seulement mené à bien leur objectif premier déclaré, qui était de régler les problèmes que connaissent les habitants de l'île au quotidien, mais ont également permis de maintenir le dialogue entre les parties sur des questions essentielles, de démontrer les avantages concrets de la participation des deux communautés, notamment du grand public, et de donner aux dirigeants la possibilité de mener des activités visant à instaurer la confiance et de prendre des mesures y relatives. Toute revitalisation et intensification des travaux des comités, forts de l'appui des dirigeants et dotés de ressources suffisantes, permettraient d'exploiter ce potentiel au bénéfice des Chypriotes et d'appuyer l'action menée pour parvenir à un règlement global et durable.

32. À cet égard, je me félicite que les deux parties se soient déclarées disposées à ce que l'ONU facilite la réalisation d'un bilan des activités et des modes de fonctionnement des comités techniques. Je compte qu'elles s'engageront pleinement dans cet exercice en vue de trouver des moyens précis d'améliorer les travaux des comités et d'exploiter leur potentiel de façon optimale.

33. En ce qui concerne les tensions persistantes au sujet de l'exploration des hydrocarbures, je réaffirme que les ressources naturelles découvertes à Chypre et alentour devraient être bénéfiques pour les deux communautés, ce qui devrait les inciter à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable de la question de Chypre.

34. Je remercie tous les interlocuteurs qui se sont entretenus avec M^{me} Lute de leur ouverture d'esprit et de leur franchise. Lors de toutes ces rencontres, les parties se sont entendues clairement sur le fait que le temps des négociations interminables était révolu et que le statu quo n'était pas tenable. Elles ont également réaffirmé leur volonté de trouver une solution durable sous les auspices de l'ONU et estimé qu'il me fallait poursuivre les consultations, grâce aux efforts de M^{me} Lute, pour trouver un moyen de relancer les négociations afin de parvenir à un accord dans un avenir prévisible.

35. J'ai l'espoir que les consultations en cours aboutiront à une reprise des négociations, en faveur desquelles j'userai autant que faire se peut de mes bons offices, afin de parvenir à un règlement durable de la question de Chypre. À cet égard, j'appelle les deux dirigeants, leurs communautés, les puissances garantes et les autres parties intéressées à participer à cette action de manière constructive et créative, tout en sachant que le temps presse.

36. Au fil des décennies, le Conseil de sécurité n'a cessé de défendre la cause d'une fédération bizonale et bicommunautaire, qui reflète l'égalité politique des deux communautés à Chypre. Afin d'aider les parties à progresser en ce sens, j'ai proposé, le 30 juin 2017, un cadre en six points visant à clarifier les divergences portant sur des questions clefs. J'exhorte les parties à examiner ces points de manière constructive.

37. Bien que les efforts déployés récemment pour aider à élaborer un cadre de référence n'aient pas encore abouti, je compte toujours que les parties saisiront cette occasion pour surmonter les divergences persistantes. Nous avons entrevu une lueur d'espoir, notamment dans la Déclaration commune du 11 février 2014 et dans la volonté des parties de se rendre à Crans-Montana en 2017, mais nous avons déjà vu nos espoirs tout aussi anéantis. Tous les Chypriotes méritent que nous nous engageions à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les parties à faire de la perspective d'une île unie dans la paix et la sécurité une réalité.

38. Je constate que la perspective d'un processus interminable et infructueux, qui ne bénéficie plus d'un large soutien, est bel et bien révolue. Il existe un consensus selon lequel le maintien du statu quo, c'est-à-dire l'absence de règlement à la question

de Chypre, n'est pas tenable. Je prierai dès lors M^{me} Lute de poursuivre les entretiens en mon nom. La voie à suivre doit être préparée avec soin, sachant que le temps presse. J'invite instamment les dirigeants et les puissances garantes à poursuivre leur collaboration constructive avec M^{me} Lute et entre eux, selon que de besoin, afin de préparer comme il se doit la reprise des négociations. Cet engagement devra s'accompagner d'un sens du devoir et d'une détermination pour parvenir à une issue heureuse dans un avenir prévisible.

39. En conclusion, je remercie ma Conseillère spéciale adjointe et les membres du personnel de la mission de bons offices à Chypre du dévouement et de l'engagement dont ils ont fait preuve dans l'exercice des fonctions que leur a confiées le Conseil de sécurité. De même, je remercie M^{me} Lute d'avoir mené à bien les consultations qui lui ont été confiées.
